**Commune de Belmont-sur-Lausanne**

***Conseil Communal***

# Procès-verbal de la séance du CC du 7 décembre 2017 à la Grande salle de Belmont, 18h15

Présidence : M. Alfred Roth Secrétaire : M. Didier Bérard

## 1. Appel
**Acceptation de l'ordre du jour**
**Acceptation du procès-verbal de la séance du CC du 2 novembre 2017**

Le président ouvre la séance et salue les membres du Conseil et de la Municipalité, ainsi que Mlle I. Fogoz, secrétaire municipale et M. S. Ruby, boursier communal. Dans le public, le président relève la présence de D. Gamboni, responsable du service technique, ainsi que les nouveaux citoyens de Belmont. Mme Lena Lio, présidente du CC de Pully, arrivera avec du retard. Pour la presse, le président relève la présence de Mlle Ecuyer, pour Le Régional.

Se sont excusés : Mmes les députées Pauline Tafelmacher, Florence Gross et Monique Ryf, MM. les députés Guy-Philippe Bolay et Jean-Bernard Chevalley. Mme Nicole Felix, présidente du CC de Savigny et M. Jean-Philippe Chaubert, président du CC de Paudex, sont également excusés.

Le secrétaire fait l'appel. Avec 41 membres présents, le quorum est atteint.

**Personnes excusées** : Mmes les Conseillères S. Brändle, C. Bugnon. A. Recchia, A. Zoia et MM. les Conseillers P. Bugnon, M. Cavadini, J.-M. Mayor, R. Mettraux, F. Michaud, C. Novelli, J.-M. Waldmeyer, F. Zürcher.

**Personnes absentes** : Mme V. Rodondi et M. J.-B. Brunet.

*3 conseillers sont arrivés en cours de séance.*

Le président remercie les personnes qui se sont excusées.

L'Ordre du jour est accepté à la majorité, avec 1 abstention.

Le PV de la séance du 2 novembre 2017 est mis en discussion. Sans remarque, il est accepté à la majorité, avec 1 abstention. Remerciements au secrétaire pour la rédaction.

## 2. Assermentation de Madame Barbara Vogel

Le président présente en quelques mots la nouvelle membre, puis demande à Mme Barbara Vogel de s'avancer. Le texte officiel est lu et la conseillère prête serment. Elle est applaudie par l'assemblée et rejoint nos rangs.

## 3. Communication du Bureau du Conseil

Le président fait lecture de la lettre de démission de M. Maxime Gamboni qui a déménagé dans une autre commune.

Le président a participé le 21 novembre à la séance ordinaire du Conseil intercommunal de l'ASEL.

Le planning des séances du Conseil Communal pour 2018, ainsi que les dates des présentations, a été transmis avec le PV. Le président demande d'ajouter une date puisque le bureau a décidé d'organiser une sortie des conseillères et conseillers ainsi que la municipalité, le 9 juin 2018.

## 4. Communication de la Municipalité

Le président passe la parole au Syndic, puis aux membres de la Municipalité.

*Pour les communications, se référer au document disponible sur le site Internet.*

*Pour rappel, les documents des séances du Conseil communal et les communications de la Municipalité se trouvent sur le site Internet de la commune.*

## 5. Communications de la Commission consultative d'urbanisme (CCU) Communications de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR) Communications du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois (ASEL)

M. Gabella n'a aucune communication pour la CCU.

M. Bartolacelli n'a aucune communication pour la CCAR.

Pour le Conseil intercommunal de l'ASEL, M. Bartolacelli indique qu'une séance de ce conseil s'est tenue le 21 novembre à Pully pour traiter le budget 2018 et le nouveau règlement du personnel de l'Association, avec l'adaptation de la grille des salaires.

*Le rapport est annexé.*

## 6. Préavis N° 09/2017 : « Budget 2018 »

Le président donne la parole à M. J.-C. Favre, pour la commission des finances, qui lit le rapport de la Commission.

Le Syndic indique qu'il a été interpellé par M. Bérard au sujet du tableau des équivalents plein temps de la page 6 du préavis. Il est indiqué 1 équivalent plein temps pour les organistes. Or le temps de travail des organistes n'est pas de 42.5 heures par semaine. Il s'agit de 2 postes partagés à 50%, pour des contrats de prestations, dont le total équivaut à un 30%.

Le président ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Monsutti revient sur les ordures ménagères et déchets, en page 14, où deux éléments amènent la Municipalité à vouloir augmenter de CHF 10.00 par personne la taxe forfaitaire individuelle : le prix de recyclage et l'utilisation non adéquate des éco-points. Il rappelle que le Conseil a introduit un règlement pour l'usage de caméras de surveillance et se demande s'il ne faudrait pas introduire un tel système pour juguler l'usage inapproprié de ces espaces.

Une deuxième question concerne la page 17, sur le service électrique, où il est indiqué que les taxes subissent une légère augmentation. Or dans le tableau de la page 18, la seule augmentation constatée concerne prix de l'utilisation réseau qui passe de 7.02 à 9.59 ct / kWh.

Pour la taxe de déchets, M. le Syndic confirme que cette possibilité existe. Cependant, il y a un investissement conséquent pour équiper les différentes places. Un chiffrage a été fait qui montre que l'investissement pour une place serait de 30 à 50'000 francs, plus le travail qui doit être fait ensuite. De nombreux avertissements sont donnés aux personnes qui peuvent être identifiées ; les usagers deviennent alors « attentifs ». Régulièrement, le nettoyage de la place est effectué, car le tri prendrait beaucoup de temps pour faire l'identification. La loi indique que la taxe doit couvrir le 100% de la charge pour la gestion des déchets. La municipalité a décidé de soumettre cette augmentation à M. Prix, qui devra juger la pertinence de la mesure. Selon la réponse de M. Prix, un préavis pour une installation de caméras pourrait être présenté, mais pas avant 2019. La taxe passe de 86 à 96 francs, sauf pour les jeunes et les personnes à la retraite ; ce sont des mesures sociales. En comparaison des autres communes, la taxe reste supportable.

Concernant la deuxième question, M. le municipal P. Michelet répond que les chiffres cités, à gauche dans le tableau, ne sont pas des taxes, mais sont les prix du timbre, pour le transport du producteur jusqu'à la prise. Ce chiffre a augmenté car le coût d'exploitation sur le réseau de Belmont a augmenté.

M. B. Favre ne comprend la source d'un chiffre indiqué dans le tableau de la page 5. Pour le poste 3140.00 - Frais d'extension du réseau, le montant de -190'300 n'a pas été retrouvé dans le budget. Selon le Syndic, comme il s'agit d'un compte par nature, la différence peut correspondre à plusieurs chiffres dans le budget. M. J.-C. Favre relève que le compte 3140.00 apparaît avec -190'300 comme variation à la baisse, et +190'300 dans le tableau des variations à la hausse, ce qui ne semble pas logique. M. Ruby indique qu'il s'agit d'investissements compensés. Il faut comprendre au final que sur ce compte par nature, il n'y a ni augmentation, ni diminution, car les montants s'annulent.

Mme Rainotte revient sur les déchets. Avec l'augmentation du taux de recyclage, le revenu de la taxe diminue, mais elle demande si les charges ne diminuent pas également, par la diminution des ordures à ramasser. M. le Syndic rappelle que l'on paie environ 2.- le sac ; la commune livre le tonnage et elle est indemnisée en fonction. Le ramassage se calcule par tournée, selon un prix au franc par habitant, sans peser

les sacs. Plus on recycle, plus cela coûte. Il n'y a pas de diminution sur les charges de transport. Le prix par habitant est revu annuellement, et il comprend l'entier du paquet de ramassage et recyclage par le prestataire. M. le Syndic rappelle que pour le compost amené à la Coulette doit être trié pour enlever le plastique mélangé. Actuellement, cette manutention n'est pas refacturée, mais cela ne pourra certainement pas durer. Belmont a un bon taux de recyclage par rapport à la moyenne cantonale. Pour les 10.- d'augmentation de la taxe forfaitaire, Mme Rainotte demande si elle couvre également le coût d'élimination des déchets de recyclage. M. le Syndic rappelle qu'il y a 3 piliers : la taxe au sac, la taxe fixe par habitant et la participation de la commune par les impôts selon des critères précis. Ce qui n'est pas finançable par l'impôt doit être répercuté sur la taxe fixe. Le volet social rappelé auparavant est intégré comme revenu dans la gestion des déchets et porté en charge dans le compte social, dans la comptabilité. Toute modification de la taxe doit être soumise, avec des preuves, à M. Prix.

M. Da Silva pose une question sur le niveau d'endettement. Pour 2018, la dette par habitant prévue sera de CHF 9'634.- par habitant. En comparant avec les chiffres de l'office fédéral des statistiques, les communes vaudoises sont parmi les mauvais élèves. Il demande si la Municipalité a fait une prévision à long terme sur le niveau d'endettement. M. le Syndic propose d'envoyer aux Conseillers un document édité par l'Union des communes vaudoises sur les statistiques de l'endettement des communes et du Canton. Pour rappel, le canton est passé d'une dette de 9 milliards en 2002 à actuellement une dette de 1 milliard avec des provisions. L'analyse montre que 3 milliards proviennent des communes, 3 milliards de l'économie, le solde pour moitié de la Banque Nationale et le reste par des économies de l'administration cantonale. Les communes ont une dette moyenne de 7'000-7'500 francs par habitant. Pour Belmont, la dette est liée aux investissements consentis. Notre commune est une des premières qui a terminé ses investissements pré-, para- et scolaires, alors que d'autres communes doivent encore le faire. Un autre élément à prendre en compte est la réforme de la RIE III, acceptée seulement au niveau cantonal. Son application en 2019 aura pour effet de mettre 50 millions à la charge des communes pour compenser la part manquante de la Confédération et celle des entreprises. Pour Belmont, qui participe à 0.5%, cela correspond à environ 250'000.- supplémentaires. D'autres effets amènent le Syndic à estimer une augmentation de 5 à 7 points d'impôts dès 2019. Comme indiqué dans le rapport de la Commission des Finances, l'augmentation de la population va amener de nouvelles ressources fiscales. Mais le problème d'endettement concerne toutes les communes et certaines seront devant des gros défis, surtout pour une municipalité de milice. La commune va ne pas léguer que des dettes, mais également un bel héritage patrimoine foncier, 250'000 $m^2$ de pré-champs en zone intermédiaire, zone qui pourra être constructible dans 2 ou 3 générations.

Le président parcourt ensuite le fascicule du budget 2018.

En page 19, Mme de Watteville note qu'aucun montant n'est prévu pour les camps scolaires. Elle demande si les camps ont été supprimés, par exemple par restriction budgétaire. Mme la Municipale C. Dupertuis répond que les enseignants doivent

fournir en début d'année scolaire un budget pour les différentes activités prévues et ce budget est validé par la direction scolaire. Aucun camp n'a été annoncé pour l'année scolaire 2017-2018. Une partie de ces camps est intégrée dans le coût de l'élève avec l'enseignement. Il n'y a pas de montant au budget, mais cela ne veut pas dire que ces camps sont supprimés. Cela évolue d'une année à l'autre et dépend du programme des enseignants, de leurs motivations. M. le Syndic indique que ce n'est pas la Municipalité qui fixe les camps ou peut obliger à en faire. La direction de l'établissement scolaire peut soumettre un camp et s'il y a des aspects financiers, la Municipalité analyse et décide ; aucun camp n'a jamais été refusé.

Sans autre question du Conseil, le président passe à la lecture des conclusions. Le préavis 9/2017 est accepté à l'unanimité.

## 7. Divers et propositions individuelles

Mme Gillard rappelle le repas du Telethon le 8 décembre dès 18h30.

Il est 19h30 lorsque le président clôt la séance du 7 décembre 2017, en invitant les Conseillers et le public à l'apéritif, avec l'accueil des jeunes citoyens et des personnes naturalisées, qui sera suivi du repas de fin d'année.

**Pour le Bureau du Conseil communal**

| le président | | le secrétaire |
|---|---|---|
| Alfred Roth | | Didier Bérard |

Distribution :
- Aux Conseillères et Conseillers communaux
- Aux membres de la Municipalité
- A la préfecture

# COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

***Conseil communal***

---

**Délégué Municipal de la CCAR au conseil Intercommunal de l'Association « Sécurité Est lausannois »**

**Conseil Intercommunal de l'Association « Sécurité Est lausannois »**

**Présentation du budget 2018**

Mesdames, Messieurs les conseillers,

J'ai participé le 21 novembre 2017 à 18h30 à Pully, en tant que délégué Municipal au sein du conseil Intercommunal de l'Association « Sécurité Est lausannois », à la présentation du budget 2018.

A cette occasion, un nouveau membre a été assermenté, à savoir M. David Chassot, membre du PS Oron-Savigny et conseiller communal à Savigny.

Sur un budget 2018 de CHF 10'660'581.00, les charges augmentent de 1.9% par rapport à celles constatées dans le cadre de l'élaboration du budget 2017 et de 9.5% par rapport à celles réalisées dans le bouclement des comptes 2016.

Cette progression des charges provient pour l'essentiel des éléments suivants :

Augmentation des charges de personnel
Augmentation des achats de matériel d'exploitation
Augmentation des achats de véhicules
Augmentation des coûts du matériel spécialisé
Augmentation entretien des bâtiments

**Augmentation des charges de personnel**

Nous constatons que les charges de personnel sont en progression de 4.3% par rapport au budget 2017 et de 9.1% par rapport aux comptes de l'année 2016.

Par conséquent, l'effectif du personnel inclus dans le budget 2018 est identique à celui constaté lors du budget 2017, soit de 60.7 ETP (2017 : 60.8)

L'écart constaté par rapport au budget 2017 et aux comptes 2016 provient des augmentations statutaires et de la mise à niveau du nouveau règlement du personnel ainsi que de l'engagement d'un aspirant de police supplémentaire.

**Augmentation des achats de matériel d'exploitation**

Le budget 2018 prévoit l'acquisition de l'équipement pour trois aspirants (radios Polycom, armes, uniformes, ...).

**Augmentation des achats de véhicules**

Le budget de l'année 2018 prévoit l'acquisition d'un véhicule banalisé ainsi que d'un véhicule d'intervention.

**Augmentation des coûts du matériel spécialisé**

Le budget 2018 prévoit le renouvellement (non effectué durant l'année 2017 pour des raisons techniques) progressif des radios Polycom (système de télécommunication), la mise en conformité des locaux de la signalisation routière ainsi que la mise à niveau technique et légale des mâts SAT (surveillance automatique du trafic).

# COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

***Conseil communal***

---

**Augmentation entretien des bâtiments**

Le budget 2018 prévoit la prise en compte des coûts réels pour l'entretien du bâtiment, facturé par la Ville de Pully, y compris l'outsourcing pour le concierge.

Les revenus relatifs aux taxes, émoluments et produits des ventes augmentent légèrement de 0.5% par rapport au budget 2017 et diminuent de 6.9% par rapport aux comptes de l'année 2016. Cette diminution provient en grande partie des remboursements de salaires ayant pour origine des absences prolongées de collaborateurs suite à des accidents ou des maladies.

La participation de chacune des communes partenaires, par rapport au budget 2017, augmente en moyenne de 2.2% (sauf pour la commune de Savigny), soit pour la commune de Belmont-sur-Lausanne cela représente un écart de 2.4% (budget 2017 : CHF 529'818.00/budget 2018 : CHF 542'658.00).

La participation de chacune des communes partenaires, par rapport au bouclement des comptes 2016, augmente de 14.9%, soit pour la commune de Belmont-sur-Lausanne cela représente un écart 3.1% (comptes 2016 : CHF 526'308.00/budget 2018 : CHF 542'658.80).

La non augmentation de la participation de la commune de Savigny (- 5.7%) s'explique par le mécanisme de répartition qui prévoit un système de plafonnement en fonction de la valeur du point d'impôt sur chacune des communes partenaires.

Il est à noter également que la participation de la commune de Paudex, malgré la forte augmentation constatée par rapport aux comptes 2016 (+ 34.6%), reste néanmoins inférieure (en tenant compte de la bascule de deux points d'impôts en faveur des communes) à celle qui prévalait avant la création de l'association intercommunale.

Par conséquent, le budget 2018 qui a été proposé est relativement stable par rapport à celui de l'année 2017 (+ 1.9%). En effet, il ne prévoit aucune augmentation de l'effectif du personnel faisant partie de l'association intercommunale, si ce n'est l'engagement d'un aspirant de police supplémentaire.

Le Conseil intercommunal a validé le budget 2018 de l'association de communes « Sécurité Est lausannois ».

Un autre préavis était également à l'ordre du jour et pour lequel je faisais partie de la commission ad'hoc, à savoir :

> Mise à jour du règlement du personnel de « l'Association Sécurité Est lausannois » et la nouvelle échelle des salaires

et qui a été approuvé par les membres du CI.

Mesdames et Messieurs les conseillers je vous remercie de votre attention.

Belmont, le 7 décembre 2017

Jean-Charles Bartolacelli, délégué municipal de la CCAR au conseil intercommunal